

**Directive 97/23/CE****Mots clés :**

Norme

Exigence essentielle

**Référence directive :****Accepté par le CLAP :****19/05/1998****Sujet :** Nouvelle approche – Normes spécifiques**Question :**

Certaines normes d'équipements sous pression couvrent un large domaine d'application (normes générales), par exemple la norme du CEN/TC 54. D'autres normes sont spécifiques à des types d'équipements sous pression particuliers, par exemple les vases d'expansions traités au CEN/TC 54 ou les récipients GPL traités au CEN/TC 286. Est-il permis pour ces normes spécifiques d'appliquer des règles différentes de celles d'une norme générale ?

**Réponse :**

OUI, mais avec prudence.

La directive n'a pas d'exigences relatives à un jeu uniforme de règles pour les différents secteurs industriels. Chaque norme doit répondre de façon cohérente aux exigences essentielles de la directive.

Par ailleurs, il convient d'assurer la cohérence de l'ensemble des normes dans le domaine équipements sous pression.

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Correction rédactionnelle en date du 16-09-2004.